

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 15 juillet 2019, tenue à 19 h 00 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 95, rue Saint-Charles, Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Sont présents :   Madame Sonia Larrivée       Mairesse  
                  Madame Mélissa Lord        Conseillère, siège no 1  
                  Monsieur Gilles Pelletier        Conseiller, siège no 2  
                  Monsieur Frédéric Beaulieu       Conseiller, siège no 5

Est absent : monsieur Patrick Beaulieu, conseiller, siège no 3.

**Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.**

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **07-19-8847 :**

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, attendu que le point varia demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Adoptée

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2. URBANISME**

- 2.1. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR LE DOSSIER PRÉSENTÉ PAR IMMEUBLES MORNEAU INC. CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT POUR UN USAGE COMMERCIAL

### **3. LOISIRS ET CULTURE**

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION D'UNE ANIMATRICE EN LOISIRS

### **4. VARIA**

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **2. URBANISME**

- 2.1. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR LE DOSSIER PRÉSENTÉ PAR IMMEUBLES MORNEAU INC. CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT POUR UN USAGE COMMERCIAL**

### **07-19-8848 :**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par IMMEUBLES MORNEAU INC. à la C.P.T.A.Q. concernant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie des lots 3 225 035 et 3 225 592 ainsi que la partie du lot 4 435 880 et les lots 3 225 594, 6 011 628, 6 011 629 et 6 011 630, du cadastre officiel du Cadastre du Québec.

ATTENDU QUE cette demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage de la municipalité.

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q., si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité.

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement.

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation ne vise que l'agrandissement d'un usage commercial existant et non l'implantation d'une nouvelle utilisation.

ATTENDU QUE la superficie du lot visé par la demande est petite.

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité, que ce conseil recommande à la C.P.T.A.Q. de consentir à cette demande d'autorisation.

Adoptée

### **3. LOISIRS ET CULTURE**

#### **3.1 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION D'UNE ANIMATRICE EN LOISIRS**

##### **07-19-8849 :**

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de l'animatrice numéro # 04-0101.

Adoptée

### **4. VARIA**

---

---

---

---

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **07-19-8850 :**

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers de levée la séance, il est 19h20, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

---

Sonia Larrivée, mairesse

---

Denis Ouellet, directeur général &  
Secrétaire-trésorier

Je, Sonia Larrivée, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sonia Larrivée, mairesse